

Théologie du martyre

Dans le langage courant le mot martyre est devenu presque synonyme de torture. On parle d'enfants martyrisés, du martyre subi par telle ou telle personne. N'oublions pas cependant le sens étymologique de ce mot. *Martyre* est la transposition en français d'un mot grec qui signifie *témoignage*. On considère comme martyr celui qui témoigne jusqu'à la mort. Mais de quoi au juste témoigne le martyr? De la fidélité à ses convictions? De fait nous voyons ce mot utilisé de façon très générale. On parle de martyrs dans diverses religions et pour diverses causes. En particulier on parle du martyre de ceux qui, s'étant battus pour la liberté de leur pays ou la diffusion de leur idéologie, ont trouvé la mort. Mais s'exprime-t-on alors de façon correcte? Il ne s'agit pas de nier la générosité de tous ces militants mais de garder présent à l'esprit ce qui fait la spécificité du martyre chrétien. Pour cela il faut se souvenir que celui par excellence mérite le nom de martyr n'est autre que le Christ lui-même : marchant à la suite du Christ, le martyr est confronté au mensonge et doit rendre témoignage à la vérité de Dieu. Le but de cet article est de mettre en lumière comment dans une perspective chrétienne il convient de caractériser ainsi le martyre.

I Jésus le témoin fidèle

Par deux fois, dans le livre de l'Apocalypse¹, Jésus est désigné comme le témoin fidèle. Témoin, Jésus l'a été au plus haut point au moment de son procès comme le souligne saint Paul :

*Je t'en prie devant Dieu qui donne la vie à toutes choses et devant le Christ Jésus qui devant Ponce Pilate a rendu son beau témoignage, garde le commandement sans tache et sans reproche jusqu'à l'Apparition de notre Seigneur Jésus-Christ.*²

La notion de témoin renvoie à l'expérience du tribunal. Quant un litige survient on demande l'arbitrage d'un juge. Chacun fait venir des témoins pour faire apparaître la vérité. Les témoins comparaissent devant le juge et doivent dire ce qu'ils ont vu et entendu. Plus que quiconque le témoin est tenu de dire la vérité. Toujours et partout il est reconnu que le faux témoignage accusateur est une faute morale d'une extrême gravité. Mais puisque Jésus a fait figure d'accusé devant Pilate, pourquoi reçoit-il le titre de témoin? A cette question nous trouverons une réponse dans l'Évangile selon saint Jean.

Nous venons de le préciser, au témoin on demande de dire ce qu'il a vu et entendu. Jésus dit effectivement :

*Ce que nous savons nous le disons et ce que nous avons vu nous en témoignons mais vous ne recevez pas notre témoignage.*³

Sur quoi porte la parole et le témoignage? Jésus l'indique de façon encore assez vague : il s'agit des choses de la terre et des choses du ciel. De ces dernières il peut en parler, lui qui descend du ciel :

*Si vous ne croyez pas quand je dis les choses de la terre, comment croirez-vous quand je vous dirai les choses du ciel? Nul n'est monté au ciel hormis celui qui est descendu du ciel, le fils de l'homme qui est au ciel.*⁴

¹ Ap. 1,5 et 3,14

² 1 Timothée 5,13 voir aussi 1 Timothée 2,6

³ Jean 3,11

A travers le vague de ces expressions nous comprenons que ces choses du ciel ne sont en définitive rien d'autre que Dieu lui-même. Lui, le Fils éternel venu habiter parmi nous pour nous parler du Père. Mais il ne peut parler du Père sans évoquer sa propre relation avec le Père. Et c'est pourquoi Jésus reconnaît qu'en un certain sens il rend aussi témoignage à lui-même :

Oui je me rends témoignage à moi-même et pourtant mon témoignage vaut parce que je sais d'où je suis venu et où je vais⁵

En parlant d'où il vient et où il va, Jésus évoque son Père. Il se rend témoignage à lui-même, uniquement dans la mesure où cela est nécessaire pour parler de l'objet principal du témoignage : son Père. Mais son désir étant de s'effacer pour laisser apparaître le Père il invite ses interlocuteurs à accueillir le témoignage du Père et à pour cela à déchiffrer les signes qu'il accomplit, à reconnaître leur origine divine. Il souligne que le témoignage qu'il est obligé de se rendre à lui-même est confirmé par le témoignage paternel :

Il est écrit dans votre loi que de deux hommes, le témoignage vaut. Je me rends témoignage à moi-même mais pour moi témoigne aussi le Père qui m'a envoyé.⁶

De toute éternité, le Père est le Père de Jésus. Nous ne pouvons connaître le Père sans connaître le Fils. Jésus ne peut faire connaître le Père sans révéler son propre mystère. En d'autres termes, Jésus est témoin de sa relation au Père. Sa mission consiste non seulement à nous faire connaître cette relation mais aussi à nous y faire participer. Cette relation éternelle devenue manifeste reçoit le nom de vérité. Jésus est la vérité en tant qu'il est l'unique chemin donné aux hommes pour avoir accès auprès du Père. Dans son enseignement habituel, Jésus s'efface toujours pour faire voir le Père. Mais devant ses accusateurs il doit affirmer clairement d'où lui vient cette mission. C'est pourquoi Jésus peut dire à Pilate :

Je suis né, je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la Vérité⁷

L'enseignement de Jésus concerne la vérité. Il prend la forme d'un témoignage parce qu'il y a un procès et il y a des accusateurs qui témoignent contre lui. Il n'est pas possible dans le déroulement de ce procès de se tenir dans l'expectative. Il faut savoir où est la vérité et où est le mensonge. Accueillir le témoignage de Jésus, c'est affirmer que le témoignage accusateur est mensonger. Rejeter le témoignage de Jésus c'est se rendre complice de ses accusateurs.

Mais ici une objection pourrait être formulée. Celle là même que Pilate formule : qu'est-ce la vérité ? En d'autres termes, comment pourrais-je, moi qui ne suis qu'un homme, juger d'une vérité qui concerne Dieu ? Certes nul n'est tenu de juger ce qui le dépasse. Cependant nous pouvons repérer le mensonge et nous devons nous en désolidariser. En particulier, Pilate aurait pu et dû repérer la duplicité des accusateurs de Jésus.

Tout l'Evangile est traversé par la dénonciation de cette duplicité⁸. Remarquons en particulier comment Jésus s'appuie sur le témoignage de Jean-Baptiste pour mettre celle-ci en lumière. En demandant si le baptême de Jean vient de Dieu ou des hommes il contraint ses adversaires au silence. Car s'ils reconnaissent l'origine divine de ce baptême, il doivent recevoir le témoignage de Jean au sujet de Jésus. En fait, ils ne la reconnaissent pas mais ils ont peur de le dire car tout le peuple tient Jean pour un prophète⁹. D'ailleurs en ne reconnaissant pas le baptême de Jean, ils montrent à quel point ils sont devenus étrangers à l'enseignement de Moïse et des Prophètes dont Jean est clairement l'héritier. Ainsi ce qui les condamne ce n'est pas leur manque de foi en Jésus mais c'est leur propre infidélité vis à vis de ce qu'ils proclament¹⁰.

⁴ Jean 3,12-13

⁵ Jean 8,14

⁶ Jean 8,17

⁷ Jean 18, 37

⁸ Le mot grec *hypocrites* transposé en français par le mot *hypocrite* veut dire plus exactement *comédien*. Le comédien est celui qui joue double jeu.

⁹ Marc 11,32

¹⁰ Ne pensez pas que c'est moi qui vous accuserai auprès du Père. Votre accusateur sera Moïse en qui vous mettez votre espoir. Jean 5,45

Ainsi le témoignage rendu à la vérité est en même temps une dénonciation du mensonge. Et cette dénonciation provoque une crise ¹¹. La Parole de Dieu conduit certains à reconnaître leur propre complicité avec le mensonge et à s'en désolidariser. Mais ceux qui ne se convertissent pas s'enfoncent dans les ténèbres pour que leur duplicité n'apparaissent pas au grand jour. Cet aveuglement et cet endurcissement conduit au rejet de celui qui dénonce le mensonge. C'est pourquoi Pilate ne peut suspendre son jugement. Ce qu'il pense au fond de lui-même est secondaire. Par sa décision il s'engage contre Jésus en faveur de ses accusateurs : les rois de la terre se liguent contre le Serviteur de Dieu et le font périr. ¹² Mais cette conspiration fondée sur la vacuité du mensonge et animée par la volonté d'imposer le silence de la mort ne mène en fait à rien. La résurrection et la naissance de l'Eglise sont la réponse divine qui triomphe paisiblement comme la lumière qui dissipe les ténèbres.

II Le témoignage apostolique

De quoi les apôtres sont-ils témoins ? Une lecture inattentive des Ecritures nous conduit souvent à affirmer qu'ayant vu le Ressuscité leur témoignage n'a pas d'autre objet que cet événement. Cependant, le fait d'avoir vécu avec le Seigneur et d'avoir vu sa Résurrection ne suffit à pas à constituer le témoin. Nous le voyons en ce qui concerne Matthias. Bien qu'il ait vu le Ressuscité, Matthias n'est considéré comme un témoin de celui-ci qu'en raison de son élection. Pierre déclare en effet :

Il faut donc que de ces hommes qui nous ont accompagnés tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu au milieu de nous en commençant par le baptême de Jean jusqu'au jour où il nous fut enlevé, il y en ait un qui devienne avec nous témoin de sa résurrection. ¹³

Autrement dit, c'est parce qu'il est choisi qu'il devient témoin. Quel est donc l'objet précis du témoignage ? Celui-ci ne porte pas seulement sur l'événement, mais aussi sur sa signification. Comme Jésus le déclare d'après l'Evangile de Luc :

Ainsi était-il écrit que le Christ souffrirait et ressusciterait d'entre les morts le troisième jour, et qu'en son nom le repentir en vue de la rémission des péchés serait proclamé à toutes les nations, à commencer par Jérusalem. De cela vous êtes témoins. ¹⁴

On le voit, les Onze apôtres sont choisis comme témoins du dessein de Dieu et c'est pour cela qu'ils avaient été choisis et préparés. Il fallait en effet qu'ils puissent donner le sens de la mort et de la Résurrection de Jésus. :

Et nous, nous sommes témoins de tout ce qu'il a fait dans le pays des Juifs et à Jérusalem. Lui qu'ils sont allés jusqu'à faire mourir en le suspendant au gibet, Dieu l'a ressuscité le troisième jour et lui donné de se manifester, non à tout le peuple, mais aux témoins que Dieu avait choisis d'avance, à nous qui avons mangé et bu avec lui après sa résurrection d'entre les morts ; et il nous enjoint de prêcher au Peuple et d'attester qu'il est, lui, le juge établi par Dieu pour Juger les vivants et les morts. ¹⁵

Pourquoi s'est-il manifesté seulement à ceux qu'il avait choisis ? La réponse nous est donnée en saint Jean : le Seigneur se choisit des témoins en se liant à eux :

« Sous peu le monde ne me verra plus. Mais vous, vous me verrez parce que je vis et que vous vivrez...celui a mes commandements et qui les garde...je l'aimerai et je me manifesterai à lui » . Judas (pas l'Isariote) lui dit : « Seigneur comment se peut-il que tu doives te manifester à nous et non pas au monde ? » Jésus lui répondit : « Si quelqu'un m'aime il gardera ma parole, et mon père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons chez lui notre demeure. » ¹⁶

¹¹ Le mot grec *krisis* évoque à la fois une séparation et un jugement

¹² Psaume 2,2 cité en Actes 4,26

¹³ Actes 1,21

¹⁴ Luc 24,46

¹⁵ Actes 10,39-42

¹⁶ Jean 14, 21-23

Jésus parle ici d'une double manifestation, l'une extérieure après sa résurrection d'entre les morts et l'autre plus intérieure dans l'âme de ceux qui gardent sa parole. La première n'est accordée qu'à la première génération de disciples. Mais, pour accueillir cette manifestation extérieure, une conversion est nécessaire. Et cette conversion n'est autre que la manifestation intérieure. Sans la manifestation intérieure, les disciples ne peuvent reconnaître le Christ ressuscité. Ainsi pour faire partie du groupe de ceux qui par avance ont été choisis comme témoins, il faut tout d'abord la manifestation extérieure du Christ ressuscité, ensuite la manifestation intérieure permettant de reconnaître la manifestation extérieure, enfin le choix de Jésus lui-même. Du sein de la première génération des disciples qui l'ont reconnu vivant après sa résurrection, Jésus a en effet constitué un groupe de Douze auxquels il a confié sa communauté.

Il en résulte que les Douze, choisis comme témoins du Ressuscité, ont une place tout à fait unique dans l'Eglise. Eux et eux seuls en sont les fondations. Et tous les autres membres de l'Eglise doivent accueillir leur témoignage. D'après ce que nous avons remarqué, il convient de distinguer trois éléments dans ce qui fait l'objet de ce témoignage. Tout d'abord l'événement : le Christ ressuscité, ensuite le dessein de Dieu dont cet événement est la manifestation, enfin le témoin lui-même en tant qu'il se reconnaît comme choisi par le Christ ressuscité et associé de façon unique au témoignage que Jésus lui-même a rendu à la vérité.

Et de même que Jésus affirme être l'unique chemin de vérité, les Douze affirment que le salut passe par la foi en leur parole et l'entrée dans la communauté dont ils sont les fondations. Aussi n'est-il pas surprenant que leur destin soit semblable à celui de leur Maître. A leur témoignage s'oppose celui de leurs adversaires et la droiture de leur parole révèle le mensonge de ces derniers, la vérité qui les illumine démasque les faux témoignages :

*Soyez sur vos gardes. On vous livrera aux sanhédrins, vous serez battus de verges dans les synagogues et vous comparâtes devant des gouverneurs et des rois, à cause de moi, pour rendre témoignage devant eux. Car il faut d'abord que la Bonne Nouvelle soit proclamée à toutes les nations. Et quand on vous emmènera pour vous livrer, ne vous préoccupez pas de ce que vous direz, mais dites ce qui vous sera donné sur le moment car ce n'est pas vous parler, mais l'Esprit Saint.*¹⁷

*Je vous donnerai moi-même un langage et une sagesse à quoi nul de vos adversaires ne pourra résister ni contredire.*¹⁸

En même temps que se multiplient les conversions, ceux qui refusent de rompre avec les forces de la duplicité se trouvent pris dans le même aveuglement que les accusateurs de Jésus et reproduisent la même hostilité vis à vis des apôtres. Ceux-ci ont alors subi le poids de cette hostilité. Selon la tradition, un seul n'a pas péri de la main des hommes : l'apôtre saint Jean.

III L'Eglise des martyrs

A En quel sens le chrétien est-il témoin ?

L'Eglise est fondée sur le témoignage apostolique. Notre foi est foi en la parole des Apôtres. Avec la mort du dernier apôtre, il n'y a plus dans l'Eglise terrestre ce type particulier de témoins choisis par le Christ. C'est pourquoi on dit que la révélation est close. Un des signes de cette clôture est la liste des livres qui constituent le Nouveau Testament : le Nouveau testament contient le témoignage apostolique, on ne peut rien lui ajouter. Remarquons que même si les Apôtres ont confié aux évêques la charge de gouverner, de sanctifier et d'enseigner l'Eglise, les évêques se trouvent du point de vue de la foi dans la même situation que les fidèles. Eux aussi ont à recevoir la parole des Apôtres et à y croire. Après la première génération de disciples, le chrétien est celui qui, sur la Parole des Apôtres, croit en Jésus-Christ sans avoir vécu avec lui, sans l'avoir rencontré après sa résurrection en un mot ceux qui croient sans avoir vu. En quel sens ce chrétien peut-il mériter le nom de témoin ?

Pour répondre à cette question il convient de reprendre la distinction établie un peu plus haut entre la manifestation intérieure et la manifestation extérieure. A celui qui croit sur la Parole des Apôtres, la manifestation extérieure du Ressuscité n'est pas accordée. Mais il peut bénéficier de la manifestation intérieure. C'est d'ailleurs grâce à cette manifestation intérieure qu'il reconnaît la vérité du témoignage apostolique et qu'il

¹⁷ Marc 13,11-13

¹⁸ Luc 21,15

y voit un écho du témoignage que Jésus a rendu à la Vérité. Par son baptême qui le lie au témoignage apostolique, Dieu l'invite à devenir lui aussi témoin de la vérité.

Ici il convient de remarquer que certaines expressions contemporaines ne sont pas très heureuses. Il est clair qu'un chrétien doit parler de l'espérance qui l'habite, inviter les personnes qu'il rencontre à croire en Jésus-Christ et montrer par ses actes un amour authentique de ses frères. Faut-il résumer tout cela en parlant de témoignage chrétien ? Je ne le pense pas car en rigueur, être témoin ne dépend pas de notre initiative mais de celle de Dieu. En un sens bien sûr, on témoigne de sa propre foi. Mais l'objet du témoignage n'étant alors qu'une réalité subjective et personnelle, on finit, à force de parler ainsi, par considérer la foi chrétienne comme une conviction noble, assurément, mais en fin de compte une conviction parmi d'autres. Il semblerait préférable d'utiliser le vocabulaire de l'annonce : le chrétien est en effet invité à annoncer l'Évangile par sa parole et par des actes. Le vocabulaire du témoignage doit être utilisé avec plus de rigueur. Conscient de la faiblesse de sa propre foi, conscient de n'avoir pas vu ce à quoi il croit, le chrétien ne peut être témoin que de la vérité de Dieu quand celle-ci s'impose à lui.

Tel est le point décisif de notre réflexion. Être témoin ce n'est pas affirmer ses convictions, ce n'est pas se battre pour des valeurs que l'on estime devoir être placées très haut. Être témoin, c'est percevoir dans la lumière de la vérité ce qui est un mensonge et refuser par fidélité à la vérité divine de se rendre complice du mensonge.

En réalité la qualité de témoin n'apparaît en pleine lumière que dans le cadre d'un litige, lorsque s'affrontent la vérité de Dieu et le mensonge. Le disciple du Christ est alors conduit, bien malgré, lui à reconnaître le mensonge et à le nommer comme tel. Mais il est clair que rien n'est plus pénible pour le menteur qu'une telle dénonciation de son aveuglement ou de sa mauvaise foi. Tout naturellement le menteur se retourne contre celui qui le dénonce et celui-ci supporte alors les conséquences de son amour de la vérité. Ces conséquences peuvent être la dérision, le châtement injuste et parfois la mort. Lorsque quelqu'un a été emprisonné ou torturé à cause du témoignage de Jésus il porte le titre de confesseur. Lorsqu'il a été fidèle jusqu'à la mort on le vénère comme martyr.

B Le premier martyr

Dès le début de leur prédication les apôtres ont été persécutés. On voulait les réduire au silence. Mais ils proclamaient avec beaucoup d'assurance qu'il aurait été injuste de se taire :

*S'il est juste aux yeux de Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu, à vous d'en juger.
Nous ne pouvons pas, quant à nous, ne pas publier ce que nous avons vu et entendu.*¹⁹

Il semble qu'en raison des conseils de Gamaliel, les chefs du peuple juif se soient résignés à laisser se développer la petite communauté. Mais la venue des hellénistes, c'est à dire de juifs de langue grecque et donc davantage en contact avec la culture grecque, va susciter une crise. Les apôtres choisissent pour ces hellénistes sept ministres et, parmi eux, Etienne dont la prédication semble avoir remporté un vif succès. Convoqué devant le Sanhédrin Etienne relate toute l'histoire d'Israël. Il en rappelle les origines nomades montrant ainsi que le peuple juif ne se définit pas par une terre et un Dieu attaché à cette terre mais par l'appel de Dieu auquel, tout au long de leur histoire, les ancêtres ont toujours résisté en rejetant et en tuant les prophètes. Etienne indique par là que le meurtre de Jésus est encore une fois une résistance à l'Esprit de Dieu. Le discours d'Etienne semble beaucoup plus virulent que celui des Apôtres et suscite la rage de l'auditoire. Comme nous l'avons signalé plus haut l'affirmation de la vérité et la dénonciation de la duplicité provoquent cette rage meurtrière.

Les deux dernières paroles prononcées par Etienne lors de sa lapidation doivent être rapprochées de deux paroles prononcées par le Christ dans le récit que Luc fait de la Passion²⁰. Luc nous indique par là à quel point Etienne est configuré à Jésus au moment de sa mort. La mort d'Etienne a relancé la persécution provoquant la dispersion de la communauté, mais mystérieusement elle préparait la conversion de Saul et l'ouverture de l'Église aux païens.

C La dénonciation de l'idolâtrie impériale

Les juifs bénéficiaient d'un statut dans l'empire romain qui leur permettait de ne pas participer aux cérémonies officielles de la *religio romana*. Tant que l'Église s'est développée à l'intérieur du Peuple juif, les

¹⁹ Actes 4,19

²⁰ Actes 7, 60 . A rapprocher de Luc 23, 46 et de Luc 23, 24

chrétiens ont pu profiter de ce statut. Mais lorsque l'Eglise s'est ouverte aux païens et que, pour cette raison, la rupture a été consommée avec le judaïsme, les chrétiens se sont trouvés sans statut. Le fait qu'ils ne participaient pas au culte officiel ne pouvait passer inaperçu. A vrai dire, l'empire romain était fort tolérant. On pouvait adorer la divinité que l'on voulait à condition de respecter le culte impérial. Ce qu'on reprochait aux chrétiens ce n'était pas leur croyance mais leur absence lors des cérémonies. C'est pour cette raison qu'ils sont devenus suspects. De leur côté, les chrétiens ne pouvaient jouer double jeu comme le faisaient beaucoup de philosophes. Ceux-ci reconnaissaient l'existence d'un Dieu unique mais acceptaient de participer aux cultes païen. Pour les chrétiens, rendre un culte public à l'empereur était pactiser avec le mensonge et la duplicité. Cette attitude, pour discrète qu'elle fût, a attiré sur eux non seulement la colère de la foule mais aussi le mépris des puissants. C'est pourquoi ils ont été dénoncés et livrés aux tribunaux.

Il faut remarquer que la situation des chrétiens a beaucoup embarrassé l'autorité impériale. Trajan recommandait de ne pas poursuivre les chrétiens mais de les châtier s'ils étaient dénoncés. Les Pères apologistes disaient : si les chrétiens sont des criminels il faut dire quel est leur crime et les poursuivre, sinon il faut les laisser en paix. A partir du troisième siècle les empereurs ont prononcé des édits de persécutions. Mais ils n'ont pu anéantir l'Eglise. Finalement l'empereur Constantin a reconnu aux chrétiens la liberté de culte. Le témoignage rendu à la vérité de Dieu a réduit à néant la prétention du pouvoir humain de prendre la place de Dieu.

D Le martyr à l'horizon du baptême

A cette époque, celui qui se faisait baptiser savait qu'il risquait la mort. En un sens, se faire baptiser c'était se préparer au martyr et accepter par avance la possibilité d'être dénoncé, jugé et condamné. Cette démarche reposait sur la certitude d'être attendu par le Christ dans l'éternité glorieuse. Les martyrs étaient l'avant garde d'une Eglise qui se considérait comme en exil sur cette terre et aspirait à entrer dans la patrie céleste. Cette perspective est admirablement décrite par saint Irénée :

Voilà pourquoi l'Eglise, en tout lieu, dans son amour pour Dieu, envoie sans cesse au devant d'elle une multitude de martyrs vers le Père.²¹

Forts de l'espérance en la résurrection les premiers chrétiens regardaient comme enviable cette destinée. Saint Ignace d'Antioche a exprimé avec une force incomparable ce désir du martyr qui l'habitait

Je vous en prie, n'ayez pas pour moi une bienveillance inopportune . Laissez-moi être la pâture des bêtes par lesquelles il me sera possible de trouver Dieu ²²

Certains catéchumènes ont été dénoncés et condamnés avant d'avoir été baptisés. L'Eglise les honore comme de véritables martyrs et considère que par leur martyre ils ont reçu un baptême du sang équivalent au baptême d'eau.

Tout au long de l'histoire de l'Eglise des hommes et des femmes ont vécu selon cette conception très radicale du baptême. Certains ont reçu la grâce de désirer le martyr. Beaucoup ont cherché dans la vie monastique une manière de vivre pleinement tourné vers le monde à venir. Même si tous, nous ne sommes pas appelés à une telle radicalité, il convient de considérer que par le baptême, nous avons promis une fidélité au Seigneur qui implique la possibilité du martyr.

E La liberté de l'Eglise

Dans un monde devenu chrétien, le pouvoir ne pouvait plus se diviniser. Mais un autre danger apparaissait : la confusion des domaines religieux et politiques. La tentation des autorités ecclésiastiques était d'utiliser le pouvoir politique pour répandre l'Evangile. Celle des empereurs était de se servir de l'Eglise pour assurer leur domination. L'histoire de l'Eglise est jalonnée de crises qui surgissent lorsque au nom d'intérêts politiques parfois bien compréhensibles, le pouvoir contraignait des chrétiens à accepter des interprétations erronées de l'Evangile. Ici encore on constate que dans la lumière de la foi ces chrétiens percevaient le mensonge et refusaient de pactiser avec lui. Certes, tant que la vérité n'était pas en cause ils comprenaient la nécessité d'une cohabitation paisible entre l'Eglise et l'Etat et donc d'une collaboration. Mais certaines limites de ne devaient pas être franchies. Cela nous permet de comprendre pourquoi pendant de long siècles l'indépendance temporelle des papes a paru si importante. Elle garantissait la liberté de l'Eglise. Or selon la belle parole de saint Anselme : « Dieu n'aime rien tant que la liberté de son Eglise ». Durant la période de la chrétienté nombreux furent ceux qui

²¹ Irénée, *Contre les hérésies*, IV, 33,9

²² Lettre d'Ignace d'Antioche aux Romains, IV,1

ont payé de leur vie leur attachement à l'Eglise romaine. Ils estimaient que le pouvoir politique devait se limiter à son domaine. Par leur fidélité au Pape ils dénonçaient la prétention totalitaire des princes.

Parmi les points les plus douloureux de l'histoire de l'Eglise il y a le martyre de certains chrétiens d'Orient qui ont voulu rejoindre l'unité catholique et qui sont morts pour rester fidèle au Pape. Ainsi saint Josaphat né en Ukraine en 1580, il entra dans l'Eglise ukrainienne unie (à Rome) devint archevêque et fut massacré en 1623 à Vitebsk.. Plus récemment sous la domination communiste, les Eglises d'Orient unies à Rome ont beaucoup souffert. Citons par exemple les douze évêques gréco-catholiques morts au terme d'une terrible captivité en Roumanie. Puisse cette extraordinaire générosité servir la cause de l'unité des chrétiens.

IV Pas de provocation

Dès les origines, les martyrs ont été vénérés par l'Eglise. L'honneur de mourir martyr a paru digne d'envie à certains qui se sont déclarés eux-mêmes comme chrétiens. Or l'Eglise a affirmé avec fermeté que ceux qui agissaient ainsi n'étaient pas de vrais martyrs. Il ne rendaient pas témoignage à la vérité mais à eux-mêmes et leur démarche était plus empreinte de vanité que d'humilité. Dénoncer le mensonge ne signifie pas provoquer l'autorité ou perturber délibérément la société civile. Il s'agit plutôt de ne pas être activement complice du mensonge. Le martyr survient parce que le pouvoir a intérêt à obtenir le mensonge et que le chrétien ne se laisse ni intimider ni séduire. En revanche il peut et il doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour retarder l'échéance. Il peut et il doit affirmer son désir de coopérer autant qu'il peut à la bonne marche de la société. L'Eglise conserve précieusement les actes des martyrs c'est à dire les récits de leurs procès et de leurs morts. On y trouve de nombreuses illustrations de ce qui vient d'être dit. Parmi ces divers récits retenons en deux qui sont particulièrement significatifs : la condamnation de saint Maxime le Confesseur et celle de saint Thomas More.

Maxime était un moine qui a joué un grand rôle dans la théologie du septième siècle. Il a mis en lumière la volonté humaine du Christ. Il ne s'agissait d'une opinion personnelle mais d'une doctrine proclamée par le pape Martin Ier dans un Synode tenu à Saint Jean du Latran à Rome. Or, à cette époque, l'intérêt de l'empereur byzantin était de ramener à l'obéissance des groupes de chrétiens qui admettaient une sorte de fusion de l'humanité du Christ avec sa divinité. Pour rassembler les forces chrétiennes face à la montée de l'Islam l'empereur Constant avait interdit de parler d'une ou deux volontés dans le Christ. Constant voulait imposer son décret par la force et il a fait emprisonner le pape Martin Ier qui meurt en exil en 655. Puis il s'en prend à Maxime et l'accuse de haute trahison :

D'après tes actes, il est manifeste aux yeux de tous que tu hais l'empereur et sa politique : à toi seul tu as livré aux Sarrasins l'Egypte et Alexandrie, la Pentapole et Tripolis ainsi que l'Afrique.²³

Or Maxime n'a jamais condamné l'empereur

Je n'ai pas jeté l'anathème sur l'empereur mais sur un écrit étranger à la vraie foi que professe l'Eglise.

Maxime est conscient des difficultés politiques, il se veut un fidèle sujet de l'empereur et ne veut pas troubler l'ordre public. Mais s'il cédait à l'ordre qui lui est donné de rejeter la proclamation faite à Rome il agirait contre sa conscience

Dieu veuille m'accorder de ne condamner personne et de ne pas prétendre que je suis seul à être sauvé. Je préfère mourir plutôt que de sentir ma conscience tourmentée pour avoir trahi ma foi en Dieu en quelque façon que ce soit.

On voit l'opposition entre la droiture de Maxime et la duplicité à laquelle l'invitent ses accusateurs :

Au palais , je t'ai dit que le [décret impérial] n'a rien supprimé ,mais qu'il a ordonné de garder le silence afin que nous soyons en paix tous en paix ... Garde en ton cœur ce que tu veux, nul ne t'en empêche »

La conscience de Maxime lui interdit d'être complice du mensonge par son silence. Il est ainsi configuré au Christ témoin de la vérité.

²³ Les extraits les plus significatifs du procès de Maxime sont traduits et commentés par François-Marie Lethel, *Théologie de l'Agonie du Christ*, Beauchesne , Paris, 1979 p 112-121. Les citations qui suivent sont tirées de cet ouvrage.

Thomas More (1478-1435) était Chancelier d'Angleterre. Le roi Henri VIII voulait répudier sa femme pour se remarier, il s'est heurté au Pape sur cette question et pour parvenir à ses fins il s'est proclamé chef de l'Eglise d'Angleterre. Thomas More s'est alors démis de ses fonctions pour ne pas signer des textes qu'il estimait en conscience ne pas pouvoir signer. Mais avec une rare prudence et une grande maîtrise de soi, il s'est abstenu de toute désapprobation publique.

Le parlement ayant promulgué un acte de succession et prescrit à tout sujet du roi de prêter un serment de fidélité, Thomas More déclara que

sans vouloir critiquer l'acte, il se trouvait empêché par sa conscience de prêter le serment. En agissant ainsi, il ne prétendait pas condamner la conscience de qui que ce fût et d'ailleurs il était prêt à reconnaître la succession.²⁴

Accusé de haute trahison on ne put prouver qu'il ait dit quoique ce soit contre le roi et contre le parlement. Et malgré cela il fut déclaré coupable. C'est alors et alors seulement qu'il parla :

Mylord ,ce que j'en dis c'est par nécessité pour la décharge de ma conscience et pour satisfaire à mon âme et de ce que j'appelle Dieu à témoin qui est scrutateur des cœurs humains...

Nous pouvons voir sur cette exemple comment la vertu de prudence permet de concilier la droiture de la conscience avec le souci de respecter au maximum le pouvoir temporel.

Les réflexions qui précèdent sont importantes pour nous qui vivons dans des démocraties où la liberté de pensée de parole et de culte est garantie par la Loi. Nous devons utiliser cette liberté pour annoncer l'Evangile et la vérité morale. En agissant ainsi nous ne risquons que l'humiliation et la dérision. Il est important de ne pas en avoir peur. Devant la montée de l'incroyance et une législation qui parfois favorise la déchristianisation, faut-il aller au delà de ce que la loi permet ? Certains le pensent. Il semble que selon la tradition de l'Eglise, tant qu'on ne nous contraint pas à agir contre notre conscience il faut respecter le pacte social et la paix civile. En revanche nous ne devons pas obéir à une loi qui nous imposerait d'agir contre notre conscience.

V Vers un élargissement de la notion de martyr.

Jusqu'à une époque récente, l'Eglise ne vénérât comme martyrs que ceux qui avaient été tués en haine de la foi. Mais dès la plus haute antiquité on dénombrait parmi les martyrs celles qui ont été mises à mort à cause de leur désir de garder la chasteté. Un exemple éminent nous a été donné au vingtième siècle en la personne de sainte Maria Goretti. On sait comment cette jeune fille, âgée seulement de douze ans a eu le courage de résister aux sollicitations de son agresseur par fidélité à la loi de Dieu et est morte poignardée. Dans une perspective voisine, il faudrait aussi mentionner celles qui comme Jeanne Beretta Molla ont préféré la mort plutôt qu'un avortement. La valeur de ces morts librement acceptées par fidélité à loi de Dieu a été tout récemment soulignée par Jean-Paul II dans son encyclique sur la splendeur de la vérité. Il s'agit de reconnaître le témoignage rendu non seulement à la vérité révélée mais aussi celui qui est rendu à la vérité morale inscrite en nos cœurs :

L'Eglise propose l'exemple de nombreux saints et saintes qui ont rendu témoignage à la vérité morale et l'on défendue jusqu'au martyr, préférant la mort à un seul péché mortel ... Dans le martyr vécu comme l'affirmation de l'inviolabilité de l'ordre moral, resplendissent en même temps la sainteté de la Loi de Dieu et l'intangibilité de la dignité personnelle de l'homme.²⁵

Remarquons aussi que le Concile Vatican II reconnaît le témoignage rendu par des chrétiens non-catholiques :

Par ses dons et par ses grâces, l'Esprit Saint opère aussi [chez les chrétiens non-catholiques] son action sanctifiante et il a donné à certains d'entre eux la force d'aller jusqu'à verser leur sang.²⁶

²⁴ Pour plus de détail sur le procès de Thomas More, voir Joseph Delcourt , *Deux saints anglais*, La Bonne Presse, Paris 1935. Les deux citations sont tirées des pages 87 et 106 de cet ouvrage.

²⁵ *Splendor Veritatis* 91-92

²⁶ *Lumen Gentium* 15

La canonisation comme martyr de saint Maximilien Kolbe doit aussi être considéré comme un événement fort important. Selon les normes habituelles, en effet, il ne convient pas d'affirmer que cet illustre religieux polonais, mort de faim à Auschwitz, a été tué en haine de la foi. Certes, son geste est revêtu d'une dimension prophétique et peut être compris comme une protestation contre l'idéologie des nazis. Cependant, le don généreux de sa propre vie n'est pas lié à une profession publique de la foi. Cependant l'Eglise a parlé à son propos d'un martyr de la charité.

A travers ces diverses remarques nous percevons toutes les dimensions du martyr. Mais à travers tous ces élargissements l'essence du martyr n'est pas modifiée. Il s'agit toujours d'un témoignage rendu à la vérité. Tous ne sont pas appelés à verser leur sang. Mais tous nous sommes confrontés un jour ou l'autre à cette invitation impérieuse et douloureuse à accepter l'humiliation et la souffrance pour ne pas trahir la vérité qui s'est manifestée sur le visage humilié et douloureux du Christ.